

APPEL D'OFFRES OUVERT

**MARCHE DE CONFECTION, DE CONDITIONNEMENT, DE PRISE
DE COMMANDE ET DE LIVRAISON DE REPAS AU DOMICILE
DES SENIORS**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

VV-CCAS-REPAS-20260626

ARTICLE 1 : Objet et Etendue de la Consultation	3
1.1 Objet de la consultation	3
1.2 Nature et forme du marché	3
1.3 Conditions de participation des concurrents	3
1.4 Nomenclature communautaire	4
1.5 Réalisation de prestations similaires	4
ARTICLE 2 : Conditions de la consultation	4
2.1 Durée du marché	4
2.2 Variantes et prestations supplémentaires ou alternatives	4
2.3 Délais de validité des offres	4
2.4 Mode de règlement du marché et modalités de financement	4
2.5 Conditions particulières d'exécution	4
2.6 Date de remise des offres	5
ARTICLE 3 : Contenu du dossier de consultation	5
ARTICLE 4 : Présentation des candidatures et des offres	5
4.1 Documents à produire	5
4.2 Repas test	7
5.1 Critères de jugement des candidatures	8
5.2 Jugement des offres	8
ARTICLE 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis	10
ARTICLE 7 : Suite à donner à la consultation	10
ARTICLE 8 : Renseignements complémentaires	11
8.1 Demande de renseignements	11
8.2 Documents complémentaires	11
8.3 Visites sur sites et/ou consultations sur place	11
8.4 Voies et délais de recours	11



ARTICLE 1 : Objet et Etendue de la Consultation

1.1 Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet la confection, le conditionnement de plateaux repas, la distribution et le ramassage des feuilles de menus-ainsi que la livraison de ces mêmes plateaux repas destinés aux seniors valenciennes vivant à domicile.

Cette prestation concerne le repas du midi, du lundi au dimanche soit 7 jours sur 7. Les plats seront cuisinés et préparés à l'avance selon le principe de la liaison froide.

L'effectif moyen journalier est d'environ 102 plateaux repas.

Le nombre indiqué est présenté pour estimation mais ne constitue pas un engagement contractuel de la part du pouvoir adjudicateur.

1.2 Nature et forme du marché

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Le présent marché est un accord-cadre mono-attributaire sans minimum au sens de l'article L2125-1 du Code de la Commande Publique. Il s'exécute selon les dispositions des articles R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique.

L'accord cadre dispose d'un maximum en quantités de 60 000 repas servis annuellement.

Les prestations de confection, de conditionnement, de prise de commande-et de livraison de repas au domicile des seniors composant un « ensemble cohérent » dans le processus de portage de repas au domicile des seniors valenciennes, il n'est pas possible d'allotir le présent marché. Le prestataire devra donc exécuter l'ensemble de ces quatre prestations, en ayant recours, si cela lui paraît nécessaire à un ou des sous-traitants.

1.3 Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.
-

1.4 Nomenclature communautaire

Préparation de repas 55321000-6 - Services de repas livrés à domicile 55521100-9

1.5 Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

ARTICLE 2 : Conditions de la consultation

2.1 Durée du marché

La période initiale du marché est conclue pour une durée de douze mois à compter du 19 octobre 2026 à 00 heure.

Le marché pourra être reconduit 3 fois. Les reconductions seront tacites.

En cas de non reconduction, le titulaire sera informé de cette décision par courrier recommandé notifié 3 mois avant le terme du marché. Aucune indemnité de dédit ne sera versée en cas de non-reconduction.

2.2 Variantes et prestations supplémentaires ou alternatives

Le CCAS de Valenciennes n'autorise pas les variantes.

2.3 Délais de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes par les services du CCAS, en cas de date incertaine de demande de paiement, il est fait application de l'article R.2192-14 du Code de la Commande Publique.

2.5 Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution.

2.6 Date de remise des offres

30/ 07/2026 à 17h00

ARTICLE 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation
- Un acte d'engagement et ses annexes (acte spécial de sous-traitance DC4)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Un bordereau de prix unitaire
- Un Détail Quantitatif Estimatif
- Un cadre de réponse permettant de présenter l'offre du candidat

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : <https://marchespublics596280.fr/>
Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 4 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

4.1 Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Les candidats doivent utiliser **les formulaires DC1** (lettre de candidature) **et DC2 (déclaration du candidat)** pour présenter leur candidature ou un document unique de marché européen prévu à l'article R2143-4 du Code de la Commande Publique.

Le CCAS de Valenciennes autorise les candidats à se limiter à indiquer dans le document unique de marché européen qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises sans fournir d'informations particulières sur celles-ci.

A défaut de production de document unique de marché européen, le dossier de candidature devra présenter :

- *Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus aux articles R.2142-5, R.2143-3, R.2143-6, R.2143-7, R.2143-8, R2143-9 du Code de la Commande Publique:*
 - Le pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat
 - Un extrait K-BIS
 - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
 - Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-5 et L 2141-7 à L2141-11 du Code de la Commande Publique;
 - Déclaration sur l'honneur relative au respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail ;

- *Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article R2142-1 du Code de la Commande Publique :*
 - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

- *Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus aux articles R.2142-12 ; R.2142-13 ; R2142-14 du Code de la Commande Publique :*
 - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
 - Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
 - Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;
 - Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise ;
 - L'Attestation relative à la norme ISO 9001
 - L'attestation relative à la mise en place de la méthode HACCP

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Le candidat devra également produire :

- Une copie de l'attestation d'assurance couvrant les risques de toutes natures liées à l'exécution du marché

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il est constaté que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 5 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

Il est exigé le cas échéant une traduction en français des éléments demandés.

Le candidat produira à l'appui de son offre un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes dont l'Acte spécial de sous traitance (DC4) : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Le Détail Quantitatif Estimatif
- Le bordereau des prix unitaire
- Un cadre de réponse comportant les principaux éléments du mémoire technique correspondants aux critères d'attribution dûment complété. Seul le cadre de réponse sera pris en compte pour analyser l'offre.
- Un plan de dépannage et d'anticipation des difficultés de livraison
- Une notice de remise en température des éléments du plateau repas distribuée normalement lors de la livraison au domicile.

Le dossier sera transmis sous forme dématérialisée à l'adresse du profil d'acheteur mentionnée à l'article 3 du présent règlement de consultation.

NOTA :

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue au cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.2 Repas test

Afin de juger de la qualité des denrées alimentaires prévues dans les offres des candidats, ceux-ci devront fournir 2 plateaux repas (en 2 exemplaires chacun) sur la base des menus destinés au portage à domicile de repas pour personnes âgées (hors repas de Noël, thématique ou autre), soit :

- un potage
- une entrée ((crudités, légumes cuits, féculents, entrée chaude,...)
- un plat protidique à base de viande (1ère catégorie ou 2ème catégorie), volaille, poisson, œuf, etc.
- sa garniture : un légume et un féculent
- un produit laitier (fromage, yaourt, fromage blanc ou petit suisse).
- un dessert (entremet, fruit cru ou cuit, compote, glace, ou produits sucrés).
- pain (50 g), beurre, assaisonnement

Ces deux plateaux repas devront être d'une production identique à ceux proposés le même jour par le candidat à des collectivités qu'il fournit et devront présenter respectivement chacun des menus proposés au choix ce jour-là. La copie des menus de ces collectivités devra être fournie pour permettre au pouvoir adjudicateur de le contrôler.

Les plateaux « repas test » devront être livrés au CCAS de Valenciennes

Le choix du menu et les modalités de livraison seront communiqués ultérieurement aux candidats et moyennant un délai raisonnable. La date de livraison sera communiquée ultérieurement à tous les candidats ayant remis une offre. Toute communication concernant la demande de ces échantillons se fera par le biais du profil acheteur.

Les candidats ne pourront prétendre à une quelconque indemnisation pour les deux plateaux repas livrés.

ARTICLE 5 : Critères de sélection des candidatures et jugement des offres

5.1 Critères de jugement des candidatures

Les candidatures seront examinées au regard des critères de recevabilité et/ou des niveaux minimaux de capacités suivants :

- Référence professionnelle et capacité technique (certification ISO 9001 ou équivalent)
- Capacité économique et financière

Le pouvoir adjudicateur pourra demander aux candidats de compléter leur dossier de candidatures dans un délai qu'il fixera, s'il constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes en vertu de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique.

5.2 Jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

Critères	Pondération
Valeur technique	80 points
Prix	20 points

Chaque critère sera analysé et noté au regard des éléments qui figurent ci-dessous :

CRITERE N°1 : VALEUR TECHNIQUE SUR 80 points

SOUS-CRITERE N°1 : QUALITE DE LA CONFECTION DES REPAS sur 20 points

Provenance des fournisseurs/ utilisation des circuits courts
Proportion de produits issus de l'agriculture biologique
Variété et fréquence des menus proposés
Qualité technique des denrées utilisées
Dégustation
Moyens humains et techniques mis en œuvre pour élaborer les repas

SOUS-CRITERE N°2 : DEVELOPPEMENT DURABLE sur 20 points

Méthode et moyens de conditionnement des plateaux repas
Méthode et moyens de transport des plateaux repas
Mesures mises en place au sein de l'entreprise en faveur du développement durable

SOUS-CRITERE N°3 : Tracabilité des prestations et gestion logistique sur 20 points

méthode de traçabilité des livraisons
suivis et remontées statistiques
organisation logistique des tournées
gestion des imprévus et des situations de crise

SOUS-CRITERE N°4 : Veille sociale destinée aux convives sur 20 points

processus de recrutement des chauffeurs-livreurs
formations dispensées par l'entreprise en matière de veille sociale
Etudes de cas

CRITERE N°2 : LE PRIX SUR 20 POINTS

Méthode utilisée - pondération : 20 points

prix le plus bas/prix de l'offre examinée du candidat noté X pondération

ARTICLE 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marchespublics596280.fr/>

Il est demandé que le dossier soit présenté sous la forme de fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau (**) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://references.modernisation.gouv.fr>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

ARTICLE 7 : Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

ARTICLE 8 : Renseignements complémentaires

8.1 Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL précisée à l'article 3 du présent règlement.

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant téléchargé le dossier après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

8.2 Documents complémentaires

Les documents complémentaires au cahier des charges sont communiqués aux concurrents dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

8.3 Visites sur sites et/ou consultations sur place

Sans objet.

8.4 Voies et délais de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal administratif de Lille
5 Rue Geoffroy Saint Hilaire
59000 Lille

Tél : 03 59 54 23 42 - Télécopie : 03 59 54 24 45
Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Voies et délais des recours dont dispose le candidat :

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr